

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 8 novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESLIN, Maire de SAULIEU.

Etaient présents : M. Jean-Philippe MESLIN, Maire –

Mmes Odile LHUILLIER, Emmanuelle ROSE, Colette GROSSETETE, MM. Lionel DUVAUCHELLE, Adjoint, Mme Reine BAUDOIN, MM. Jean-Marc PETIT, Olivier MARECHAL, Emmanuel ENAULT, Michel GARNIER, Hervé LOUIS, Luc PARIS, Marc REVILLE, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir : Mme Anne-Catherine LOISIER à Mme Odile LHUILLIER
Mme Céline RIBEIRO à M. Jean-Marc PETIT
Mme Slany DE BENOIST à Mme Reine BAUDOIN
Mme Nathalie MOUTINHO à M. Jean-Philippe MESLIN
Mme Guylaine JEAN-PIERRE à Mme Emmanuelle ROSE
M. Fabrice DUFOUR à M. Emmanuel ENAULT
M. Jean-Pierre FOUGERAY à M. Michel GARNIER
Mme Martine MAZILLY à M. Marc REVILLE
Mme Marie-Claude OVERNEY à M. Hervé LOUIS
M. Stéphane CHAVANEL à Mme Colette GROSSETETE

Mme Odile LHUILLIER a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
2. Décisions du Maire
3. Décision modificative n°1 Budget annexe piscine
4. Décision modificative n°1 budget annexe Centre Social
5. Décision modificative n°1 budget annexe MSAP
6. Décision modificative n°1 Budget principal
7. Décision modificative n°1 budget annexe Eau et Assainissement
8. Réintégration des budgets annexes au budget principal
9. Travaux Espace culturel Claude Sallier, avenant n°1 au lot 12 signalétique
10. Réforme de la gestion des listes électorales, mise en place de la commission de contrôle
11. Modification de la commission d'appels d'offres
12. Lancement de la procédure de révision du P.L.U.
13. Dissolution du SIAEPA Thoisy-la-Berchère Villargoix
14. Convention avec le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) pour vente d'eau à Thoisy-la-Berchère, Villargoix et Champeau-en-Morvan
15. Subventions aux associations
16. Don de mobilier au centre social par le centre social associatif de Chenôve
17. Convention de partenariat *coupon Avantage Bibliothèque* entre la commune de Saulieu, le CRIJ de Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté
18. Régularisation achat de parcelle rue des Fours à la SCI Le Perron
19. Tarifs de vente des nouveaux articles des services culturels
20. Dénomination des noms de rues
21. Astreintes des agents techniques
22. Vente de bois
23. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2019
24. Convention de déneigement saison 2018/2019
25. Questions et informations diverses

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approuvé à l'unanimité

2 – DECISIONS DU MAIRE

- Rapporteur : Jean-Philippe Meslin

. Rétrocession d'une concession au cimetière de plus de dix ans sans remboursement

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande en date du 7 septembre 2018 présentée par Mme AUDIANNE Rita, domiciliée 24 rue Danton à SAULIEU, qui souhaite rétrocéder à la ville la concession trentenaire au cimetière (vide de sépulture) acquise le 16 mai 2018, polygone AF n°24 au prix de 360 euros,

Le Maire **décide** d'accepter le rachat de cette concession et rembourser à Madame AUDIANNE Rita le montant total de 240 €, la commune se substituant au C.C.A.S/ pour le remboursement du 1/3 qu'il avait perçu.

Cette dépense sera imputée au chapitre 67, compte 678 (charges exceptionnelles), du budget principal de la commune.

3- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – BUDGET ANNEXE PISCINE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE à 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

BUDGET ANNEXE PISCINE 2018				
DECISION MODIFICATIVE N° 1				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM 1	BP + DM
70	PRODUITS DES SERVICES	14 000,00	2 462,00	16 462,00
70631	Redev. à caractère sportif (recettes piscine)	14 000,00	2 462,00	16 462,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74 450,00	-16 052,00	58 398,00
7552	Subvention d'équilibre du budget principal	74 450,00	-16 052,00	58 398,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	88 450,00	-13 590,00	74 860,00
	002 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 230,07	0,00	2 230,07
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	90 680,07	-13 590,00	77 090,07
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM 1	BP + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 660,07	-7 500,00	21 160,07
60611	Eau & assainissement	2 500,00		2 500,00
60621	Combustibles	16 000,00	-5 000,00	11 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 000,00		4 000,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	-400,00	0,00
60632	Fournitures petit équipement	1 600,00	-500,00	1 100,00
6064	Fournitures administratives	20,00		20,00
6135	Loyer logement MNS			0,00
6135	Locations mobilières : robot	1 400,00		1 400,00
615221	Entretien des bâtiments	495,07	-400,00	95,07
61558	Entretien autres biens mobiliers (pompes, vannes...)	1 000,00	-1 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	320,00	-300,00	20,00
6256	Frais de mission	65,00		65,00
6262	Frais de télécommunication	350,00		350,00
627	Services bancaires et assimilés - Frais ANCV	10,00		10,00
6288	Services extérieurs (analyses eau piscine)	500,00	100,00	600,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	49 770,00	-6 090,00	43 680,00
6332	FNAL	150,00		150,00
6333	Formation du personnel	500,00	-290,00	210,00
6336	CNFPT, CDG	800,00	-100,00	700,00
6338	Contribution solidarité autonomie	50,00		50,00
6411	Titulaires	14 700,00	-400,00	14 300,00
6413	Non titulaires	19 000,00	-2 200,00	16 800,00
64162	Contrats aidés	0,00		0,00
6451	URSSAF	7 000,00	-400,00	6 600,00
6453	Retraite	6 400,00	-2 600,00	3 800,00
6454	ASSEDIC	700,00		700,00
6455	Assurance du personnel	300,00		300,00
6458	ATIACL	70,00		70,00
6475	Médecine du travail (hors cotisations)	100,00	-100,00	0,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	78 430,07	-13 590,00	64 840,07
023 - OOB	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	12 250,00	0,00	12 250,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	90 680,07	-13 590,00	77 090,07
BUDGET ANNEXE PISCINE 2018				
DECISION MODIFICATIVE N° 1				
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM 1	BP + DM
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 250,00		12 250,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 250,00	0,00	12 250,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM 1	BP + DM
2158	Matériel technique : pompe	5 300,00		5 300
2158	Travaux accessibilité	6 950,00		6 950
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 250,00	0,00	12 250,00
	Recettes de fonctionnement	90 680,07	-13 590,00	77 090,07
	Dépenses de fonctionnement	90 680,07	-13 590,00	77 090,07
	Résultats de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement	12 250,00	0,00	12 250,00
	Dépenses d'investissement	12 250,00	0,00	12 250,00
	Résultats de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Recettes toutes sections	102 930,07	-13 590,00	89 340,07
	Dépenses toutes sections	102 930,07	-13 590,00	89 340,07
	Résultats toutes sections	0,00	0,00	0,00

la décision modificative budgétaire N° 1 du Budget annexe piscine, portant sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif principal 2018, à savoir :

4 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE à 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

la décision modificative budgétaire N° 1 du Budget annexe centre social, portant sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif principal 2018, à savoir :

CENTRE SOCIAL DE SAULIEU 2018 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	PROPOSITION DM 1	BP + DM
013	Atténuations de charges	8 000,00	0,00	8 000,00
6419	Remboursement sur rémunérations	5 000,00		5 000,00
6459	Remboursement sur charges de Sécu.	3 000,00		3 000,00
70	Produits des services	900,00	150,00	1 050,00
7066	participations des usagers	900,00	150,00	1 050,00
74	Dotations et participations	59 000,00	16 600,00	75 600,00
7473	Subventions Département	15 000,00		15 000,00
7478	Subv. autres organismes (CAF, GIE IMPA)	41 000,00	13 300,00	54 300,00
7478	Subv. MSA (fonct + machine à coudre + jeux)	3 000,00	3 300,00	6 300,00
75	Autres produits de gestion	69 391,00	3 348,00	72 739,00
752	Revenus de immeubles (locations)	4 200,00		4 200,00
7552	Subvention équilibre budget principal	58 000,00	3 348,00	61 348,00
7588	Remboursement charges	7 191,00		7 191,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		137 291,00	20 098,00	157 389,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	12 202,57	0,00	12 202,57
722	Travaux en régie réalisés en 2017	12 202,57		12 202,57
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		149 493,57	20 098,00	169 591,57

CENTRE SOCIAL DE SAULIEU 2018 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	PROPOSITION DM 1	BP +DM
011	Charges à caractère général	25 107,18	8 100,00	33 207,18
60611	Eau et assainissement	550,00	300,00	850,00
60612	Electricité	8 900,00	1 500,00	10 400,00
60621	Combustibles	2 200,00	800,00	3 000,00
60622	Carburant		50,00	50,00
60628	Autres fournitures (peinture ST)	300,00		300,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00		1 000,00
60632	Petit équipement (+ machine à coudre et jeux)	937,18	800,00	1 737,18
6064	Fournitures administratives	800,00	50,00	850,00
611	Contrats : entretien copieurs, vérif extincteurs et élec	600,00	300,00	900,00
6122	Crédit bail mobiliers, tél., copieurs	4 200,00		4 200,00
6135	Locations mobilières bus	300,00	500,00	800,00
615221	Entretien des bâtiments	100,00	200,00	300,00
61558	Entretien biens mobiliers	100,00		100,00
6182	Documentation générale et technique	400,00		400,00
6228	Divers (formation bénévoles, bourse PC, service civique)	500,00	3 000,00	3 500,00
6256	Missions	500,00	400,00	900,00
6257	Réception	1 000,00	200,00	1 200,00
6261	Frais d'affranchissement	120,00		120,00
6262	Téléphone	2 600,00		2 600,00
012	Charges de personnel	107 695,00	11 200,00	118 895,00
6215	Remb personnel tx en régie à Budget pal	6 345,00		6 345,00
6332	Cotisations versées au FNAL	310,00		310,00
6333	Part employeur à formation prof.	500,00		500,00
6336	Cotisations CNFPT et CG	1 500,00		1 500,00
6338	Autres impôts et taxes sur rémun.	170,00		170,00
6411	Personnel titulaire	58 000,00	-10 000,00	48 000,00
6413	Personnel non titulaire	4 500,00	18 850,00	23 350,00
64161	Emplois aidés	8 000,00	500,00	8 500,00
6451	Cotisations URSSAF	8 500,00		8 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	15 000,00	350,00	15 350,00
6454	Cotisations aux Assédic	400,00	400,00	800,00
6455	Cotisations Assurances du personnel	2 600,00	1 050,00	3 650,00
6456	Versement au FNC du suppl. familial	900,00		900,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	220,00		220,00
6474	Versements aux œuvres sociales	700,00		700,00
6488	Autres charges (visite médicale)	50,00	50,00	100,00
065	Autres charges de gestion	950,00	0,00	950,00
6554	Contrib à Fédération Centres Sociaux	950,00		950,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		133 752,18	19 300,00	153 052,18
023 - 04	Virement à l'investissement	14 752,88	798,00	15 550,88
002	Solde de fonctionnement reporté	988,51	0,00	988,51
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		149 493,57	20 098,00	169 591,57

CENTRE SOCIAL DE SAULIEU 2018 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1				
RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2018	PROPOSITION DM 1	BP + DM
013	Subventions	12 000,00	-9 938,00	2 062,00
1328	Subv CAF mobilier patio	1 500,00	-1 500,00	0,00
1328	Subv MSA informatique	1 000,00		1 000,00
1328	Subv GIE IMPA équipements animations et ateliers	7 400,00	-7 400,00	0,00
1328	Subv GIE IMPA (CARSAT) solde subv cabane	2 100,00	-1 038,00	1 062,00
023	Virement du fonctionnement	14 752,88	798,00	15 550,88
10222	FCTVA sur travaux 2017	1 500,00	0,00	1 500,00
1068	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		28 252,88	-9 140,00	19 112,88
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2018	PROPOSITION DM 1	BP + DM
21	Immobilisations corporelles	10 140,00	-9 140,00	1 000,00
2051	Achat de logiciels	350,00		350,00
2183	Achat de 2 ordinateurs	650,00		650,00
2184	Mobilier accueil espace public	1 500,00	-1 500,00	0,00
2188	Achat d'un radiateur pour accueil	240,00	-240,00	0,00
2188	Equipement pour animations plein air pour seniors	5 000,00	-5 000,00	0,00
2188	Equipement pour ateliers cuisine pour seniors	2 400,00	-2 400,00	0,00
040	Opérations d'ordre	12 202,57	0,00	12 202,57
21318	Travaux en régie réalisés en 2017	12 202,57		12 202,57
001	Solde d'investissement reporté	5 910,31	0,00	5 910,31
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		28 252,88	-9 140,00	19 112,88
Recettes de fonctionnement		149 493,57	20 098,00	169 591,57
Dépenses de fonctionnement		149 493,57	20 098,00	169 591,57
Résultat de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement		28 252,88	-9 140,00	19 112,88
Dépenses d'investissement		28 252,88	-9 140,00	19 112,88
Résultat d'investissement		0,00	0,00	0,00
Recettes toutes sections		177 746,45	10 958,00	188 704,45
Dépenses toutes sections		177 746,45	10 958,00	188 704,45
Résultat toutes sections		0,00	0,00	0,00

5 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – BUDGET ANNEXE MSAP :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE à 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

la décision modificative budgétaire N° 1 du Budget annexe MSAP, portant sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif principal 2018, à savoir :

**BUDGET ANNEXE MSAP
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM1	BP + DM
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 000,00	-1 400,00	13 600,00
74748	Participation de l'Etat	6 000,00	-2 000,00	4 000,00
7478	Solde Fonds inter opérateurs 2017	5 200,00	600,00	5 800,00
7478	Subventions CAF - reversé du budget CS acpte 2017	3 800,00		3 800,00
7552	Subvention du Budget principal	10 900,00	1 400,00	12 300,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 900,00	0,00	25 900,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM1	BP + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 471,40	0,00	3 471,40
60611	Eau et assainissement	40,00		40,00
60612	Energie, électricité	700,00		700,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00		100,00
60632	Fournitures de petit équipement, divers matériels	300,00		300,00
6064	Fournitures administratives, matériels de bureau	150,00		150,00
611	Contrat copieurs	400,00		400,00
6122	Crédit bail mobilier : location téléphones	800,00		800,00
6182	Documentation : abonnement actualités	150,00		150,00
6188	Frais de déplacements - missions	400,00		400,00
6257	Fournitures réceptions animations	131,40		131,40
6262	Conso téléphones	300,00		300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	21 110,00	0,00	21 110,00
6332	FNAL	70,00		70,00
6333	Formation	100,00		100,00
6336	CNFPT - CDG	350,00		350,00
6338	Contribution solidarité autonomie	40,00		40,00
6411	Personnel titulaire			0,00
6413	Non titulaires	14 200,00		14 200,00
6451	URSSAF	4 200,00		4 200,00
6453	Retraite	600,00		600,00
6454	ASSEDIC	700,00		700,00
6456	Versement FNC supplément familial	600,00		600,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux			0,00
6474	Action sociale	250,00		250,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		24 581,40	0,00	24 581,40
023 - OOB	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	443,82	0,00	443,82
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	874,78	0,00	874,78
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 900,00	0,00	25 900,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM1	BP + DM
021 - OOB	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	443,82	0,00	443,82
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		443,82	0,00	443,82

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM1	BP + DM
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	443,82	0,00	443,82
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		443,82	0,00	443,82
	Recettes de fonctionnement	25 900,00	0,00	25 900,00
	Dépenses de fonctionnement	25 900,00	0,00	25 900,00
	Résultats de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement	443,82	0,00	443,82
	Dépenses d'investissement	443,82	0,00	443,82
	Résultats d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Recettes toutes sections	26 343,82	0,00	26 343,82
	Dépenses toutes sections	26 343,82	0,00	26 343,82
	Résultats toutes sections	0,00	0,00	0,00

6 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE à 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

la décision modificative budgétaire N° 1 du Budget principal, portant sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif principal 2018, à savoir :

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2018	PREVISIONS DM 1	BP + DM
13	ATTENUATION DE CHARGES	38 500,00	2 000,00	40 500,00
6419	Remb. rémunération du personnel	38 000,00		38 000,00
6459	Remb. sur charges de sécu.(assurance Pers.)	500,00	2 000,00	2 500,00
70	PRODUITS DES SERVICES	126 565,00	5 926,00	132 491,00
7021	Vente de récoltes	1 900,00		1 900,00
70311	Concessions dans les cimetières	2 500,00	826,00	3 326,00
70312	Redevances funéraires	900,00		900,00
7035	Droits de chasse et pêche	1 200,00	200,00	1 400,00
70388	Autres recettes (RODP France Télécom)	4 200,00		4 200,00
7062	Redev. Services à caractère culturel musée bib	15 000,00		15 000,00
70631	Redev. à caractère sportif (sauf piscine)	8 000,00		8 000,00
7067	Redev. Services périscolaires (R. Scol)	41 000,00		41 000,00
70872	Remb. salaires budget Centre social tx en régie	6 345,00		6 345,00
70876	Remb. Travaux par Com Com (remb éclairage public ZAE, tx circuit élec rue de l'Auxois, remb logts		4 900,00	4 900,00
70878	Rembourst (OM locataires)	520,00		520,00
7088	Autres produits d'activité annexe (vente boutique musée)	45 000,00		45 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 660 000,00	79 166,00	1 739 166,00
73111	Taxes foncières et taxe habitation	1 320 000,00	27 539,00	1 347 539,00
73112	Impôts locaux CVAE	136 000,00	11 367,00	147 367,00
73113	Impôts locaux TASCOM (réforme en 2017, taxe calculée sur 18 mois)	53 000,00	152,00	53 152,00
73114	Impôts locaux IFER	40 000,00	1 417,00	41 417,00
7318	Autres impôts locaux (rôles supplémentaires)		25 079,00	25 079,00
7336	Droits de place	8 000,00		8 000,00
7351	Reversement taxes SICECO	58 000,00		58 000,00
7381	Taxes additionnelles droit de mutation	45 000,00	13 612,00	58 612,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	936 240,00	3 861,00	940 101,00
7411	Dotation forfaitaire	634 000,00	-4 994,00	629 006,00
74121	Dotation solidarité rurale	160 000,00	6 206,00	166 206,00
7478	Subventions DRAC (Monument aux morts 2018)	6 000,00	3 000,00	9 000,00
744	FCTVA (récupération de TVA sur les fournitures de fonctionnement)	8 000,00	-850,00	7 150,00
7473	Subventions départementales (remb. Indemnité régisseur police)	110,00		110,00
74741	Participations des communes aux frais des écoles	35 000,00		35 000,00
7478	Autres organismes (ASP pour rythmes scolaires (1er semestre 2018), CAF pour périscolaire)	18 000,00		18 000,00
748314	Dotation Unique Spécifique (compens Tprof)	2 000,00	-2 000,00	0,00
74833	Etat compens. Exonération CFE	130,00	109,00	239,00
74834	Etat compens. Taxe foncière	8 000,00	-538,00	7 462,00
74835	Etat compens. Taxe d'habitation	60 000,00	2 832,00	62 832,00
7484	Dotation de recensement par l'Etat	5 000,00	96,00	5 096,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 540,00	0,00	39 540,00
752	Revenus des immeubles + stands...	36 400,00		36 400,00
7588	Remb chauffage, EDF...	3 140,00		3 140,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations (intérêts parts sociales)	0,00		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 600,00	-5 000,00	7 600,00
7788	Autres produits divers (remb. Sinistres, ventes...)	12 600,00	-5 000,00	7 600,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 813 445,00	85 953,00	2 899 398,00
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	93 132,10	0,00	93 132,10
722	Travaux en régie	93 132,10		93 132,10
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	93 132,10	0,00	93 132,10
002 - OOB	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	386 342,75	0,00	386 342,75
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 292 919,85	85 953,00	3 378 872,85

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles/ Chap.	Libellé	BP 2018	PREVISIONS DM 1	BP + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	749 190,00	18 875,00	768 065,00
60611	Eau & assainissement	11 900,00		11 900,00
60612	Energie électricité	102 000,00		102 000,00
60621	Combustibles	78 300,00	6 700,00	85 000,00
60622	Carburants	13 900,00		13 900,00
60623	Alimentation	33 000,00	1 000,00	34 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	25 830,00		25 830,00
60631	Fournitures d'entretien	11 200,00		11 200,00
60632	Fournitures petit équipement (dont square du souvenir, tx accessibilité)	74 000,00	-10 127,00	63 873,00
60636	Vêtements de travail	4 100,00		4 100,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00		6 000,00
6065	Livres bibliothèque (2 € par hab)	5 200,00		5 200,00
6067	Fournitures scolaires (livres école élémentaire)	10 600,00		10 600,00
6068	Achat pour revente Objets du musée	26 000,00		26 000,00
611	Contrats : vérif instal. Élect et incendie, vitres...	21 500,00		21 500,00
6122	Crédit bail mobilier : loyers copieurs, tél., ordi, sécurité serveur	26 400,00	2 500,00	28 900,00
6132	Locations immobilières (logement maître nageur		500,00	500,00
6135	Locations mobilières : nacelle, sono, caisse enregistreuse musée	10 950,00		10 950,00
61521	Entretien terrain (sport...)	7 000,00		7 000,00
615221	Entretien des bâtiments (publics) + coffret sécurité beffroi Basilique + chauffe eau CAE	16 100,00	8 000,00	24 100,00
615228	Entretien des bâtiments (logements communaux)	500,00	400,00	900,00
615231	Entretien voirie	45 500,00	-2 000,00	43 500,00
615232	Entretien réseaux (tampons, grilles...)	3 000,00		3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	25 600,00		25 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers (dont monument aux morts 12440 €)	22 000,00		22 000,00
6156	Maintenance (logiciels, ordi, contrôle équipements sportifs + caisse musée)	8 150,00	3 000,00	11 150,00
6161	Primes d'assurances mutirisques	14 500,00		14 500,00
6162	Assurances obligatoire dommage-construction	500,00		500,00
6168	Assurances (expos, RC, autos, protection juridique)	23 100,00		23 100,00
6182	Documentation générale et technique	400,00		400,00
6188	Autres frais divers (dont 2 panneaux extérieurs 900 ans basilique)	9 300,00		9 300,00
6225	Indemnité de régisseurs, comptable	610,00		610,00
6226	Honoraires (AMO marché assurances)	1 000,00	4 500,00	5 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux (droit enregist. vente immo, PV constat)	1 000,00		1 000,00
6228	Frais divers acte (diagnostic, intervention CLEA, contrôle qualité air Ecoles)	2 050,00		2 050,00
6231	Annonces et insertions (bulletins municipaux, annonces marchés)	4 000,00	1 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies (cérém. Commémo., 14 juillet, en 2017 repas des ainés, concert)	8 000,00		8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 100,00		3 100,00
6237	Publication (BD basilique, livre ORLINSKI)	14 500,00		14 500,00
6238	Frais divers de publicité (dépliants affiches musée, 900 ans basilique)	17 000,00		17 000,00
6248	Frais de transports divers (location véhicule expos musée)	9 400,00		9 400,00
6251	Voyages et déplacements (pour expos musée)		1 600,00	1 600,00
6256	Missions (kilomètres)	1 200,00		1 200,00
6257	Réceptions (jumelage, inaugurations...)	12 700,00		12 700,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00		5 000,00
6262	Frais de télécommunication	13 900,00		13 900,00
627	Services bancaires et assimilés (frais CESU, cartes bancaires, commission ligne trésorerie)	200,00	1 000,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations dont site clunisien)	2 000,00		2 000,00
6288	Services extérieurs (exhumations cimetière...)	2 300,00		2 300,00
63512	Taxes foncières	14 700,00	802,00	15 502,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 273 988,00	10 700,00	1 284 688,00
6332	Cotisations au FNAL	3 538,00		3 538,00
6333	Formation du personnel obligatoire (CACES...)	400,00	700,00	1 100,00
6336	CNFPT - CDG	17 900,00		17 900,00
6338	Autres impôts et taxes (autonomie solidarité)	2 300,00		2 300,00
6411	Personnel titulaire	774 100,00		774 100,00
6413	Personnel non titulaire (y compris agents recenseurs)	28 800,00	10 000,00	38 800,00
64162	Emplois avenir	18 700,00		18 700,00
64168	Emplois d'insertion	61 000,00		61 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	109 300,00		109 300,00
6453	Cotisations caisses retraite + RAFP	200 000,00		200 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	5 200,00		5 200,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	36 100,00		36 100,00
6456	Cotisations FNC Suppl. Familial	7 100,00		7 100,00
6458	Cotisations autres organismes (ATIACL)	2 500,00		2 500,00
6474	Action sociale Personnel Communal	7 000,00		7 000,00
6488	Autres charges (visite médicale...)	50,00		50,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (suite)				
Articles/ Chap.	Libellé	BP 2018	PREVISIONS DM 1	BP + DM
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	91 106,00	0,00	91 106,00
739221	Prélèvement FNGIR	11 106,00		11 106,00
739223	Fonds nat. De péréquation intercom. et communale	80 000,00		80 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	374 805,00	-11 049,00	363 756,00
6521	Subvention équilibre à budget annexe MSAP	10 900,00	1 400,00	12 300,00
6521	Subvention équilibre à budget annexe Centre Social	58 000,00	3 348,00	61 348,00
6521	Subvention équilibre à budget annexe Piscine	74 450,00	-16 052,00	58 398,00
6531	Indemnités élus	55 000,00		55 000,00
6533	Cotisations retraite élus	2 500,00		2 500,00
6534	Cotis séc. Sociale part patronale Elus	3 500,00	-3 500,00	0,00
6541	Pertes créances irrecouv. (admissibles en non valeur)	500,00		500,00
6542	Pertes créances irrecouv. (créances éteintes)	1 000,00		1 000,00
6553	Service d'incendie	47 955,00		47 955,00
65548	Contribution aux syndicats (organismes de regroupement) + SESAM	90 000,00		90 000,00
6558	Autres dépenses oblig. (analyses eau conso + reverts frais scolaires)	2 000,00	2 500,00	4 500,00
657362	Subvention CCAS	3 000,00		3 000,00
6574	Subventions aux associations	26 000,00	1 255,00	27 255,00
658	Charges diverses de gestion - arrondi de TVA			0,00
66	CHARGES FINANCIERES	74 000,00	900,00	74 900,00
66111	Intérêts des emprunts, dettes	59 000,00	900,00	59 900,00
6615	Intérêts ligne de trésorerie	10 000,00		10 000,00
666	Pertes de change (Dexia)	5 000,00		5 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	1 000,00	2 500,00
673	Titres annulés (ex. antérieurs, part. écoles)	1 500,00		1 500,00
678	Annulatif mandats antérieurs (régularisation d'avois par Trésorerie)		1 000,00	1 000,00
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	26 832,41	0,00	26 832,41
6811	Dotations aux amortis.	26 832,41		26 832,41
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	26 832,41	0,00	26 832,41
	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 564 589,00	20 426,00	2 585 015,00
023 - OOB	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	701 498,44	65 527,00	767 025,44
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 292 919,85	85 953,00	3 378 872,85
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
N° opération et articles	Libellé de l'opération	2018	PREVISIONS DM 1	BP + DM
Prog 15	EQUIPEMENTS CULTURELS	1 327 881,75	42 830,00	1 370 711,75
21318	MUSEE - Aménagement pour récolement décennal	3 000,00		3 000,00
2161	MUSEE - Restauration des œuvres	7 153,00		7 153,00
2188	MUSEE - Stores anti UV et étagères	1 250,00		1 250,00
2188	BASILIQUE - Cartels RAR	670,00	-670,00	0,00
21318	BASILIQUE - consoles tablettes et socles, mise en sécurité statues	4 030,00	1 800,00	5 830,00
21318	BASILIQUE - coffret de sécurité dans beffroi RAR (payé en fonctionnement)	3 500,00	-3 500,00	0,00
21318	BASILIQUE - Mise sur bille et moteur cloche 1 - RAR	7 400,00		7 400,00
21318	BASILIQUE - Aménagement du cloître bâtiment	34 000,00	18 900,00	52 900,00
21318	BASILIQUE - projet numérique	96 540,00	2 000,00	98 540,00
21318	Espace Culturel Claude SALLIER - Travaux bâtiment	1 130 000,00		1 130 000,00
21534	Espace Culturel Claude SALLIER - Travaux sur réseaux électriques et câblés	2 338,75		2 338,75
2183	Espace Culturel Claude SALLIER - Equipement informatique et numérique		9 100,00	9 100,00
2184	Espace Culturel Claude SALLIER - Mobilier médiathèque	38 000,00	15 200,00	53 200,00
Prog 20	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	6 300,00	-2 200,00	4 100,00
21312	Groupe scolaire primaire RAR MO	500,00	-300,00	200,00
2184	Mobilier Groupe scolaire primaire	2 000,00	-2 000,00	0,00
2183	Ecole maternelle - 2 ordis + 2 vidéoprojecteurs	3 800,00	100,00	3 900,00
Prog 30	EQUIPEMENTS SPORTS ET LOISIRS	1 000,00	100,00	1 100,00
21318	Cylindres électroniques (serrures COSEC)	1 000,00	100,00	1 100,00
Prog 60	AMENAGEMENT CADRE DE VIE URBAIN	12 000,00	0,00	12 000,00
21578	Mobilier urbain - barrières	4 000,00		4 000,00
2121	Plantations paysagères - création de massifs	2 000,00		2 000,00
21578	Panneaux de signalisations, numérotation rues	6 000,00		6 000,00
Prog 70	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	135 700,00	-11 840,00	123 860,00
21318	Chaudière fuel	8 000,00	-8 000,00	0,00
2051	Achat logiciels informatiques (ACI Périscolaire)	1 500,00		1 500,00
21318	Tx accessibilité des bâtiments	20 000,00		20 000,00
2188	Matériel vidéo manifestations		1 700,00	1 700,00
21311	Travaux isolation mairie	86 100,00	-2 000,00	84 100,00
2031	Frais étude foirail	2 000,00		2 000,00
2188	CAE : chauffe eau	3 900,00	-3 900,00	0,00
2184	Petit mobilier : chaises CAE	3 200,00	360,00	3 560,00
21568	Matériel incendie	5 000,00		5 000,00
202	Modification du PLU avec enquête publique	6 000,00		6 000,00
Prog 80	VOIES ET RESEAUX	139 100,00	-21 100,00	118 000,00
2151	Travaux voirie 2018	120 000,00	-26 000,00	94 000,00
2031	Etude Avenue de la gare	8 800,00		8 800,00
2041511	Feux de sécurité pour Ecole élémentaire	7 000,00	4 900,00	11 900,00
2041512	Eclairage public 2018	3 300,00		3 300,00
Prog 90	EQUIPEMENTS AUTRES SERVICES	8 000,00	0,00	8 000,00
2188	Services techniques : petits matériels divers	3 500,00		3 500,00
2188	Illuminations	4 500,00		4 500,00
	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	1 629 981,75	7 790,00	1 637 771,75
Chap 16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	226 125,00	400,00	226 525,00
1641	Remboursement d'emprunts	225 000,00	400,00	225 400,00
165	Dépôts et cautionnement reçus (cautions logts)	1 125,00		1 125,00
	TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	226 125,00	400,00	226 525,00
21/040 OOB	TRAVAUX EN REGIE - IMMOBILISATIONS	93 132,10	0,00	93 132,10
21312	Travaux en régie - écoles	20 905,72		20 905,72
21318	Travaux en régie - autres bâtiments	34 855,90		34 855,90
2151	Travaux en régie - voirie	37 370,48		37 370,48
21/041 OOB	INTEGRATION FRAIS D'ETUDE	0,00	8 364,00	8 364,00
21318	Intégration frais étude diagnostic accessibilité		3 564,00	3 564,00
21318	Intégration frais étude bâtiment Monge		4 800,00	4 800,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	210 000,61	0,00	210 000,61
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	303 132,71	8 364,00	311 496,71
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 159 239,46	16 554,00	2 175 793,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
N° opération et articles	Libellé de l'opération	BP 2018	PREVISIONS DM 1	BP + DM
Prog 15	EQUIPEMENTS CULTURELS	769 122,00	6 750,00	775 872,00
1323	Espace Culturel Claude SALLIER - CAP 100 % CO	150 000,00		150 000,00
1341	Espace Culturel Claude SALLIER - DETR	52 500,00	-8 700,00	43 800,00
1328	Espace Culturel Claude SALLIER - TEP CV	120 051,00		120 051,00
1328	Espace Culturel Claude SALLIER - FNADT Ruralité	100 571,00		100 571,00
1322	Espace Culturel Claude SALLIER - Région	150 000,00		150 000,00
1328	Espace Culturel Claude SALLIER - Leader	50 000,00		50 000,00
1323	Médiathèque équipement informatique et numérique - Conseil Départemental		2 600,00	2 600,00
1322	Médiathèque équipement informatique et numérique - DRAC		3 700,00	3 700,00
1323	Médiathèque mobilier - Conseil Départemental	9 000,00		9 000,00
1322	Médiathèque mobilier - DRAC	11 000,00	11 150,00	22 150,00
1328	Subv DRAC pour événements culturels	50 000,00		50 000,00
1328	Basilique - travaux bâtiment - DRAC	16 000,00		16 000,00
1323	Basilique travaux bâtiment - Département		9 000,00	9 000,00
1328	Basilique Espace numérique - Leader	20 000,00	-11 000,00	9 000,00
1322	Basilique -Espace numérique - région	40 000,00		40 000,00
Prog 20	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	130 900,00	400,00	131 300,00
1341	DETR travaux groupe scolaire 2ème tranche	39 800,00		39 800,00
1323	Subv CAP 100 % CO Préau Groupe scolaire	91 100,00	400,00	91 500,00
Prog 70	AUTRES BATIMENTS	66 555,00	0,00	66 555,00
1328	TEPCV CEE tx isolation mairie	60 555,00		60 555,00
1341	DETR accessibilité	6 000,00		6 000,00
Prog 80	VOIES ET RESEAUX	30 000,00	-6 500,00	23 500,00
1323	PSV Travaux voirie 2018 (Département)	30 000,00	-6 500,00	23 500,00
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		996 577,00	650,00	997 227,00
Chap 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	120 000,00	-120 000,00	0,00
1641	Emprunt à réaliser	120 000,00	-120 000,00	0,00
Chap 10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	314 331,61	2 013,00	316 344,61
10222	F.C.T.V.A. sur travaux	74 000,00	2 013,00	76 013,00
10223	Taxe Locale d'Equipelement			0,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00		15 000,00
1068	Affectation du résultat de fonctionnement (CAF)	225 331,61		225 331,61
TOTAL RECETTES FINANCIERES		434 331,61	-117 987,00	316 344,61
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 430 908,61	-117 337,00	1 313 571,61
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0,00	60 000,00	60 000,00
024	Vente terrains ZAE à Communauté de Communes		60 000,00	60 000,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES		0,00	60 000,00	60 000,00
040 - OOB	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	26 832,41	0,00	26 832,41
28031	Amortis. étude non suivi de travaux projet équestre	406,64		406,64
2804412	Amortis. vente gendarmerie et centre secours	7 014,67		7 014,67
28041412	Amortis. Travaux aménagement décharge	6 011,22		6 011,22
28041512	Amortis. éclairage public	13 075,40		13 075,40
28041511	Amortis. éclairage de lours	108,60		108,60
28041582	Amortis. tx EDF lotissement St Jacques	215,88		215,88
041 - OOB	OPE. D'ORDRE INTEGRATION FRAIS D'ETUDE	0,00	8 364,00	8 364,00
2031	Intégration étude diagnostic accessibilité 2016		3 564,00	3 564,00
2031	Intégration étude bâtiment Monge		4 800,00	4 800,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		701 498,44	65 527,00	767 025,44
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		728 330,85	73 891,00	802 221,85
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 159 239,46	16 554,00	2 175 793,46
	Recettes d'investissement	2 159 239,46	16 554,00	2 175 793,46
	Dépenses d'investissement	2 159 239,46	16 554,00	2 175 793,46
	Résultats d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement	3 292 919,85	85 953,00	3 378 872,85
	Dépenses de fonctionnement	3 292 919,85	85 953,00	3 378 872,85
	Résultats de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Recettes toutes sections	5 452 159,31	102 507,00	5 554 666,31
	Dépenses toutes sections	5 452 159,31	102 507,00	5 554 666,31
	Résultats toutes sections	0,00	0,00	0,00

7 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE à 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

la décision modificative budgétaire N° 1 du Budget eau et assainissement, portant sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif principal 2018, à savoir :

BUDGET ANNEXE EAU et ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

RECETTES D'EXPLOITATION				
Chap/Art.	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM N° 1	BP + DM
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 900,00	0,00	70 900,00
70128	Taxes et redevances (Fonds de renouvellement)	6 900,00		6 900,00
70611	Redevance assainissement	64 000,00		64 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	107 000,00	0,00	107 000,00
7588	Surtaxe Eau + remb. frais contrôle + prime épuration	107 000,00		107 000,00
7581	FCTVA			0,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	177 900,00	0,00	177 900,00
042	SUBVENTIONS TRANSFEREES AU RESULTAT	37 438,74	0,00	37 438,74
777	Amortissement des subventions	37 438,74		37 438,74
	002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	120 193,85	0,00	120 193,85
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	157 632,59	0,00	157 632,59
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	335 532,59	0,00	335 532,59
DEPENSES D'EXPLOITATION				
Chap/Art.	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM N° 1	BP + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	101 000,00	0,00	101 000,00
6061	Achat d'eau à Chamboux	45 000,00		45 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00		1 500,00
61523	Entretien et réparations réseaux	3 000,00		3 000,00
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	500,00		500,00
618	Eaux pluviales	30 000,00		30 000,00
622	Rémunération intermédiaires et honoraires	21 000,00		21 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00	0,00	1 500,00
651	RODP (réseau ferré)	1 500,00		1 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts des emprunts	0,00		0,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	102 500,00	0,00	102 500,00
022	DEPENSES IMPREVUES (7,5 % maxi)	8 260,00	0,00	8 260,00
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	90 490,44	0,00	90 490,44
6811	Dotations aux amortissements de travaux	90 490,44		90 490,44
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29 732,30	0,00	29 732,30
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	120 222,74	0,00	120 222,74
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	230 982,74	0,00	230 982,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap./ Art.	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM N° 1	BP + DM
10	Apports, dotations et réserves	94 629,11	0,00	94 629,11
10222	Reversement FCTVA sur travaux 2016	16 700,00		16 700,00
1068	Affectation du résultat de fonctionnement 2016	77 929,11		77 929,11
13	Subventions d'investissement	51 656,00	18 270,00	69 926,00
1318	Subvention Agence de l'Eau pour diag assainis.	51 656,00	18 270,00	69 926,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		146 285,11	18 270,00	164 555,11
Chap 040	Amortissement des immobilisations	90 490,44	0,00	90 490,44
28158	Amortissement des immobilisations	90 490,44		90 490,44
021	Virement de la section de fonctionnement	29 732,30	0,00	29 732,30
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		120 222,74	0,00	120 222,74
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		266 507,85	18 270,00	284 777,85
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap./ Art.	Libellé	BP 2018	PROPOSITION DM N° 1	BP + DM
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	5 000,00
1641	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00		5 000,00
2158	Immobilisations - inst. Techniques	187 000,00	29 370,00	216 370,00
203	Etude diagnostic réseau d'assainissement	62 000,00	47 700,00	109 700,00
2158	Branchements neufs eaux usées	10 000,00	-5 300,00	4 700,00
2158	Mise à niveau tampons Eaux Usée rue de Verdun		11 100,00	11 100,00
2158	Extension réseau Chemin des Plaines et Moulin Bayard	100 000,00	-35 430,00	64 570,00
2158	Travaux STEP (sur déversoir d'orage)		12 000,00	12 000,00
2158	Travaux rue de la Brèche	15 000,00	-700,00	14 300,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		192 000,00	29 370,00	221 370,00
020	DEPENSES IMPREVUES (7,5 % maxi)	12 040,00	-11 100,00	940,00
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 438,74	0,00	37 438,74
1391	Amortissement subventions d'équipement	37 438,74		37 438,74
001	DERCIT INVESTISSEMENT 2015 REPORTE	25 029,11	0,00	25 029,11
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		62 467,85	0,00	62 467,85
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		266 507,85	18 270,00	284 777,85
Résultat de fonctionnement				
	Recettes de fonctionnement	335 532,59	0,00	335 532,59
	Dépenses de fonctionnement	230 982,74	0,00	230 982,74
		104 549,85	0,00	104 549,85
Résultat d'investissement				
	Recettes d'investissement	266 507,85	18 270,00	284 777,85
	Dépenses d'investissement	266 507,85	18 270,00	284 777,85
		0,00	0,00	0,00
Résultat toutes sections				
	Recettes	602 040,44	18 270,00	620 310,44
	Dépenses	497 490,59	18 270,00	515 760,59
		104 549,85	0,00	104 549,85

8 – REINTEGRATION DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL :

La direction générale des finances publiques a procédé à un examen de l'ensemble des budgets annexes et a indiqué aux comptables du département ses préconisations pour l'année 2019.

Conformément aux orientations de la direction générale des finances publiques visant à réduire le nombre de budgets annexes, il est précisé que les services publics assujettis à la TVA ne nécessitent pas un suivi sous forme de budget annexe. Il est préférable de gérer cette activité au sein du budget principal.

La direction générale des finances publiques demande la réintégration dans le budget principal des budgets annexes suivants : Maison de Services Au Public, piscine et centre social.

Cet exposé entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- **Adopte** le principe de réintégration des budgets annexes au budget principal
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

9 – TRAVAUX ESPACE SALLIER AVENANT N° 1 LOT 12 SIGNALÉTIQUE

- Vu la décision du Maire n° 4/2017 du 24 octobre 2017 attribuant le marché public « ISOLATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT MONGE EN ESPACE CULTUREL SALLIER » en 14 lots et notamment le Lot 12 SIGNALÉTIQUE à l'entreprise SODIFALUX, 24 re du Docteur Quignard, ZAE CAP NORD, 21079 DIJON pour un montant HT de 5 034.00 €,
- Vu la proposition d'avenant n° 1 pour ce même lot, présentée par le Maître d'œuvre et relatif à la fabrication d'une enseigne en tôle thermolaquée avec impression directe Ht 3400 x Lg 900 mm et un travail de création graphique pour un montant global HT de 939 €,

- Considérant que le montant total de l'avenant est supérieur à 5 % par rapport au montant initial du marché, et qu'il y a lieu de prendre une délibération dans ce cas précis :

- Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à 22 voix pour et 1 abstention

- **Approuve** l'avenant n° 1 au marché « ISOLATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT MONGE EN ESPACE CULTUREL SALLIER » du lot 12 de l'entreprise SODIFALUX, comme détaillé ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant HT marche initial	Avenant n° 1	Nouveau montant	Variation
12	SODIFALUX	5 034.00 €	939.00 €	5 973.00 €	8.11 %
	TVA 20.00 %	1 006.80 €	187.80 €	1 194.60 €	
	TOTAUX TTC	6 040.80 €	1 126.80 €	7 167.60 €	

- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2018 de la commune.

10 – REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES, MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales.

Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : **le répertoire électoral unique (REU) dont la mise en place sera effective au 1er janvier 2019.**

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations.

Cette réforme a également institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Il s'agit de nommer 5 membres du conseil municipal : 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant eu le plus de sièges et 2 membres de la deuxième liste (pris dans l'ordre du tableau).

Proposition du maire liste 1 : Jean-Philippe Meslin, Emmanuelle Rose, Michel Garnier

Proposition liste 2 : Luc Paris, Marc Reville

Cet exposé entendu,

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Approuve** la constitution de la commission de contrôle comme suit :
liste 1 : Jean-Philippe Meslin, Emmanuelle Rose, Michel Garnier
liste 2 : Luc Paris, Marc Reville
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la création de cette commission de contrôle

11 – MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La commission d'appel d'offres doit être modifiée.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, article 22, la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants, est composée :

- . Du maire, membre de droit ou de son représentant, président,
- . De trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort, trois membres suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Désigne** les membres du Conseil Municipal composant la Commission d'appel d'offres et d'adjudication

Membre de droit	Titulaires	Suppléants
Jean-Philippe Meslin, maire	Anne-Catherine Loisier	Stéphane Chavanel
	Jean-Marc Petit	Céline Ribeiro
	Hervé Louis	Luc Paris

comme suit :

12 – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU P.L.U.

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 25 octobre 2005

Vu la révision globale du PLU du 27 juin 2007, approuvée le 27 juin 2011, rendue exécutoire le 16 juin 2011

Vu la modification simplifiée n°1 approuvée le 26 mars 2013, rendue exécutoire le 12 avril 2013

Vu la modification simplifiée n°2 du 2 septembre 2016, rendue exécutoire le 7 septembre 2016,
Vu la modification simplifiée n°3 du 18 mai 2018, rendue exécutoire le 28 mai 2018
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 121-1 et suivants, L 123-1 à L 123-20, R 123-1 à R 123-25,

Le PLU ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. Il est nécessaire d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation générale de l'espace communal, en conformité avec les dispositions de la loi.

Tout immeuble inscrit ou classé au titre des monuments historiques génère un périmètre de protection automatique de 500 mètres qui permet de préserver le monument historique et son environnement direct en s'assurant notamment de la qualité des travaux sur les immeubles situés dans le champ de visibilité du monument historique.

La mise en œuvre d'un périmètre de protection adapté bénéficiant d'une étude urbaine et paysagère, remplacerait le périmètre automatique initial et permettrait une cohérence pour préserver l'atmosphère particulière des lieux et les configurations générales. C'est donc un outil plus subtil que le rayon de 500 m et, surtout, plus rationnel.

Les politiques actuelles de renouvellement urbain préfèrent la densification des zones urbaines à la consommation d'espaces agricoles et naturels. Aussi, dans la perspective de maintenir la viabilité des services publics et du centre bourg, permettant le développement dans le domaine de l'habitat, il convient de favoriser la rénovation de l'habitat du centre mais aussi de favoriser l'urbanisation des dents creuses (parcelles non construites entourées par des terrains bâtis).

La modification de la zone d'activités doit être réfléchie pour répondre à la problématique d'extension des entreprises et aussi pour la réalisation de projets communaux en matière d'équipements publics.

Cette étude globale, portant sur l'ensemble du territoire communal, permettra de prendre en compte ces préoccupations dans le cadre de la révision du PLU.

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

1. La mise en révision le Plan Local d'Urbanisme,
2. De prévoir, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, pendant toute la durée des études et sur toutes les études, la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole selon les modalités suivantes :
 - une information suivie dans les comptes rendus du conseil municipal et dans le bulletin municipal diffusé annuellement, et édition d'un bulletin spécial PLU ;
 - des réunions publiques de présentation de l'avancement des travaux ;
 - une information suivie au travers de la presse ;
 - permanences des élus pour informations et mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques ;
3. D'associer les services de l'Etat,
4. De charger un atelier d'urbanisme spécialisé de réaliser la révision du PLU, lequel sera désigné après consultation ;
5. De donner l'autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU ;
6. De demander que les services de la Direction Départementale de l'Équipement aident la commune pour lancer la consultation d'un atelier d'urbanisme et faire le choix de celui-ci et assistent la commune au cours des études de cette révision ;
7. De solliciter de l'Etat une compensation financière dans les conditions définies aux articles L 1614-1 et L 1614-3 du code général des collectivités territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études de la révision du PLU (Dotation Globale de Décentralisation),

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU seront inscrits au budget 2019

13 – DISSOLUTION DU SIAEPA THOISY-LA-BERCHERE VILLARGOIX

Le Maire rappelle la création Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Thoisy la Berchère et Villargoix (désigné ci-après SIAEPA), en 1964, a pour objet la distribution d'eau potable et le service public d'assainissement non collectif pour la population des communes de Thoisy-la-Berchère et Villargoix. Par conventions, depuis la date du 26 mars 1969, la ville de Saulieu s'engage à fournir l'eau potable nécessaire à l'alimentation des communes de Thoisy-la-Berchère et Villargoix.

Précise que la loi NOTRE prévoit la suppression des structures porteuses des Service Publics d'Eau et d'Assainissement (SPEA) au plus tard au 1^{er} janvier 2020 si celles-ci exercent leurs compétences sur moins de trois communautés de communes. Or, le SIAEPA est entièrement englobé dans la communauté de communes de Saulieu. Pour des raisons techniques, administratives et financières, il est dans l'intérêt des communes membres du SIAEPA qu'elles demandent leur adhésion au Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) conformément aux dispositions du C.G.C.T. (5^e partie – « la coopération intercommunale »).

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau n°76/2018 du 30 mars 2018

- . Décidant d'engager la procédure de dissolution du SIAEPA à compter du 31/12/2018,
- . Proposant aux communes adhérentes l'adhésion au SESAM à compter du 01/01/2019

Vu la délibération n°06-2018 du 18 mai 2018 de la commune de Villargoix et la délibération n°6-2018 du 9 mai 2018 de la commune de Thoisy-la-Berchère

- . Approuvant la décision du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable et d'Assainissement de Thoisy et Villargoix de dissoudre le SIAEPA à compter du 31/12/2018,
- . Acceptant les modalités financières selon lesquelles s'opère la dissolution,
- . Sollicitant son adhésion au Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) à compter du 01/01/2019

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

Accepte la dissolution du Syndicat à compter du 31/12/2018 aux conditions fixées par les dispositions du C.G.C.T. et de la délibération syndicale,

Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

14 – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS MORVAN (SESAM) POUR VENTE D'EAU à THOISY LA BERCHERE, VILLARGOIX ET CHAMPEAU EN MORVAN

Vu la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Thoisy la Berchère et Villargoix (désigné ci-après SIAEPA), il convient d'établir une convention avec le SESAM pour la vente d'eau aux communes de Thoisy-la-Berchère, Villargoix et Champeau-en-Morvan.

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- . **Décide** de passer une convention avec le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan SESAM
- . **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

15 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'Association Comité des Fêtes sollicite une aide de la commune pour pallier à des frais de fonctionnement exceptionnels. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Accorde une subvention exceptionnelle à l'association Comité des Fêtes de 1 000 euros**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention.**

16 – DON DE MOBILIER AU CENTRE SOCIAL PAR LE CENTRE SOCIAL ASSOCIATIF DE QUETIGNY

Vu : -le code général des collectivités territoriales,
- la décision de Monsieur Jérôme Macabey, Directeur du Centre Social associatif "*La passerelle*", 3 Allée des jardins 21800 Quetigny de faire don à notre commune de mobilier de bureau afin d'équiper le centre social de Saulieu.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Accepte** le don de mobilier du centre social associatif « *La Passerelle* » listé ci-après :
2 armoires hautes, 1 armoire basse, 1 meuble bas à tiroirs, 1 bureau avec deux tiroirs
- **Autorise** le maire à signer les documents relatifs à ce don.

17 – CONVENTION DE PARTENARIAT COUPON AVANTAGE ENTRA LA COMMUNE DE SAULIEU, LE CRIJ DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE ET LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Développée par le **Centre régional et le Réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté**, avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de partenaires publics et privés, la carte Avantages Jeunes propose de nombreux avantages facilitant l'autonomie de **tous les moins de 30 ans**.

Ils peuvent ainsi profiter d'avantages culturels, sportifs ou concernant les loisirs, et accéder à des offres de la vie quotidienne. LE COUPON AVANTAGE BIBLIOTHEQUE, OFFERT PAR LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, QUI PROPOSE UN ABONNEMENT GRATUIT D'UN AN EN BIBLIOTHEQUE, EST INSERE DANS LA CARTE AVANTAGES JEUNES. AINSI, TOUT DETENTEUR DE LA CARTE AVANTAGES JEUNES BENEFICIE D'UN ABONNEMENT GRATUIT DANS LES BIBLIOTHEQUES PARTENAIRES.

A CET EFFET, LA COMMUNE DE SAULIEU SOUHAITE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE Centre Régional et le Réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté pour mettre en place ce dispositif au sein de la bibliothèque de Saulieu ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **AUTORISE** LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT COUPON AVANTAGE BIBLIOTHEQUE AVEC LE Centre Régional et le Réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

18 – REGULARISATION ACHAT DE PARCELLE RUE DES FOURS A LA SCI LE PERRON

. Vu la délibération n°82-2008 du 2 septembre 2008 décidant l'acquisition d'un ensemble immobilier construit sur les parcelles cadastrées AL n°752 et AL n°755 appartenant à la SCI Le perron, pour la création d'un parking rue des Fours

. Vu l'acte de vente dressé par Maître Desplats le 19 septembre 2008, publié et enregistré le 03/10/2008 à la conservation des hypothèques de Semur en Auxois,

Le Maire expose qu'une erreur a été commise dans l'acte de vente qui fait état de l'acquisition d'une seule parcelle, cadastrée AL n°752 ; la parcelle AL n°755 ayant été omise.

Un acte rectificatif doit être rédigé.

Il convient de régulariser cette situation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Charge** Maître Christine Seguin-Voye, notaire, successeur de Maître Alain Desplats, d'établir un acte rectificatif

- **Autorise** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

19 – TARIFS DE VENTE DES NOUVEAUX ARTICLES DES SERVICES CULTURELS

De nouveaux articles proposés à la vente par les services culturels.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

Fixe les tarifs de vente des articles comme suit :

. De la boutique du musée François Pompon :

Articles	Prix de vente unitaire
Boule à neige ours blanc	12.00
Sac shopping noir coton silhouette ours blanc	7.50
Sac shopping blanc coton silhouette ours blanc	8.00
Mug en grès ours blanc	8.00
Bougie bambou et liège	19.00
Stylo impression ours blanc	2.00
Bande dessinée <i>Le songe de Charlemagne</i>	18.00
Livre <i>Orlinski/Pompon le choc des titans</i>	39.00

. De la régie animations culturelles :

Bande dessinée <i>Le songe de Charlemagne</i>	18.00
Livre <i>Orlinski/Pompon le choc des titans</i>	39.00

20 – DENOMINATION DES NOMS DE RUES

Le Conseil est amené à délibérer sur les propositions de dénomination des rues.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Décide** la dénomination des noms de rues suivants :

Le Grand Theureau (Chemin de Saint-Agnan à Saulieu) devient Impasse du Grand Theureau,

La voie communale n°27 dit de Saint-Brisson devient Chemin des Foucheuses.

- **Autorise** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

21 – ASTREINTES DES AGENTS TECHNIQUES

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le régime des astreintes, ainsi que le régime indemnitaire qui s'y rattache, Entendue la proposition de Monsieur le Maire, sous réserve de l'avis du Comité technique.

La mise en place de périodes d'astreinte dans les cas suivants : évènement climatique (neige, inondation, etc...) et manifestation particulière (fête locale, concert, ...)

Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires, stagiaires et agents sous contrat de droit public ou privé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Charge** le Maire de rémunérer, ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes définies conformément aux textes en vigueur.

Sont concernés les emplois de : adjoints techniques, agents de maîtrise, Techniciens, Chef de service de police municipale, Agents sous contrat de droit public ou privé ...

L'astreinte s'établira comme suit :

Une semaine complète d'astreinte

Une astreinte de nuit en semaine

Une astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin)

Une astreinte le samedi ou sur une journée de récupération
Une astreinte le dimanche ou un jour férié

- **Autorise** le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.
Les crédits sont inscrits au budget.

22 – VENTE DE BOIS

Le Maire expose qu'une quantité de bois de chauffage provenant des tailles de haies de la commune est stocké au stade des Comottes et que, par faute de place pour un stockage dans de bonnes conditions, il est nécessaire de le proposer à la vente, à savoir : 50 STERES EN BOIS DE 30 ET 50 CM ET 40 STERES EN 1 METRE.

LE MAIRE INDIQUE QUE L'ENLEVEMENT EST A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **AUTORISE** LE MAIRE A VENDRE LE STOCK DE BOIS
- **FIXE** LE PRIX DE VENTE AU TARIF SUIVANT :
30 EUROS LE STERE DE BOIS EN 30 ET 50 CM
25 EUROS LE STERE DE BOIS EN 1 METRE

LES RECETTES DE CETTE VENTE SERONT INSCRITES AU COMPTE 7023 « MENUS PRODUITS FORESTIERS » DU BUDGET PRINCIPAL.

23 – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCE POUR L'ANNEE 2019

Vu les demandes formulées par courriers par certains commerçants de Saulieu ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

Approuve les ouvertures dominicales pour l'année 2019 pour les journées complètes des 22 et 29 décembre 2019

Autorise le maire à signer tout acte s'y afférent.

24 – CONVENTION DE DENEIGEMENT SAISON 2018-2019

Le déneigement des voies communales est effectué par les services techniques de la ville de Saulieu, mais en cas de fortes chutes de neige, monsieur Jean-Michel Bizouard, agriculteur à Mont Saint Jean vient en renfort des services municipaux.

Le tarif, inchangé depuis 2013 devant être réactualisé, il convient de renouveler la convention pour la saison 2018/2019 selon les modalités suivantes :

- La convention doit être conclue pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019,
- Taux horaire de l'intervention : 47.00 euros
- Montant maximum des interventions horaires : 100 heures, soit 100 x 47 euros = 4 700 euros

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

- **Approuver** les termes de la convention de déneigement
- **Autoriser** le Maire à signer la convention de déneigement pour la saison 2018/2019 avec Monsieur Jean-Michel Bizouard.

25 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur le médical
- Dates des prochaines manifestations

Fin de la séance à 21h15